



4 millions d'hectares dédiés à l'agriculture

Avec 3,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée et 100 000 hectares d'estives, l'agriculture occupe en 2010 plus de la moitié de l'espace néo-aquitain. Par son assolement diversifié, elle contribue largement à la diversité des paysages et la structuration de l'espace régional.

Toutefois, entre les deux derniers recensements agricoles, près de 160 000 hectares ont quitté le giron de l'agriculture.



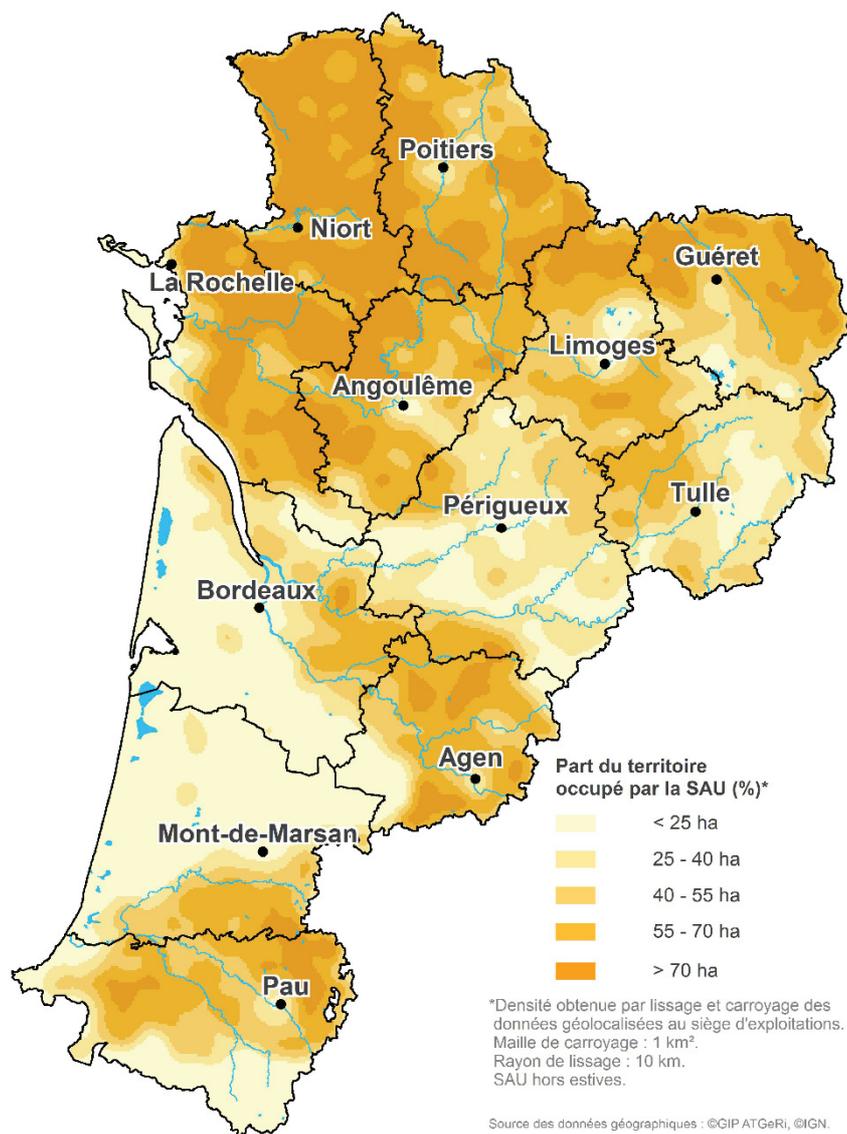
Plus de la moitié de l'espace néo-aquitain dédiée à l'agriculture

3,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée en 2010

En 2010, 81 700 exploitations agricoles* mettent en valeur plus de 3,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée* en Nouvelle-Aquitaine et plus de 100 000 hectares d'estives* pyrénéennes sont mises à disposition des éleveurs à la belle saison.



SURFACES AGRICOLES UTILES RÉGIONALES EN 2010



Source : AGRESTE

L'activité agricole occupe ainsi plus de la moitié de l'espace néo-aquitain, mais son implantation diffère selon la situation géographique. L'agriculture est très dense au nord du territoire, particulièrement dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Maritime où elle couvre entre des deux tiers et les trois quarts de l'espace départemental. En revanche, plus au sud (départements de Corrèze, Gironde, Landes et Dordogne), elle partage l'espace avec la forêt et recouvre moins de 40% de l'espace départemental.

Un assolement diversifié

L'agriculture en Nouvelle-Aquitaine présente une grande diversité. Hors estives, les prairies et les cultures fourragères représentent 46% de la SAU des exploitations, viennent ensuite les céréales, oléagineux, protéagineux (COP)* pour 43% et la vigne pour 6%. Par ailleurs, les vergers et les légumes (secs ou frais) représentent chacun 1% de la SAU et 3% de la SAU sont en jachères.

Des productions territorialisées

Les grandes cultures occupent les zones de plaine notamment au nord de la région, la viticulture est principalement localisée dans deux grands bassins de production autour de Bordeaux et de Cognac. Enfin, l'élevage reste prédominant dans les zones où l'exploitation des terres est difficile.

Agriculture Bio :

4 112 exploitations agricoles sont engagées dans une démarche de productions biologique, en Nouvelle-Aquitaine en 2015. Elles regroupent 165 000 certifiées ou en conversion "Agriculture biologique". Cela représente une progression de plus des trois quarts des surfaces depuis 2010 et de plus de la moitié de l'effectif des agriculteurs engagés dans la démarche.

* Cf. page 4 (la partie Champ, méthodes et définitions) pour plus de renseignements.

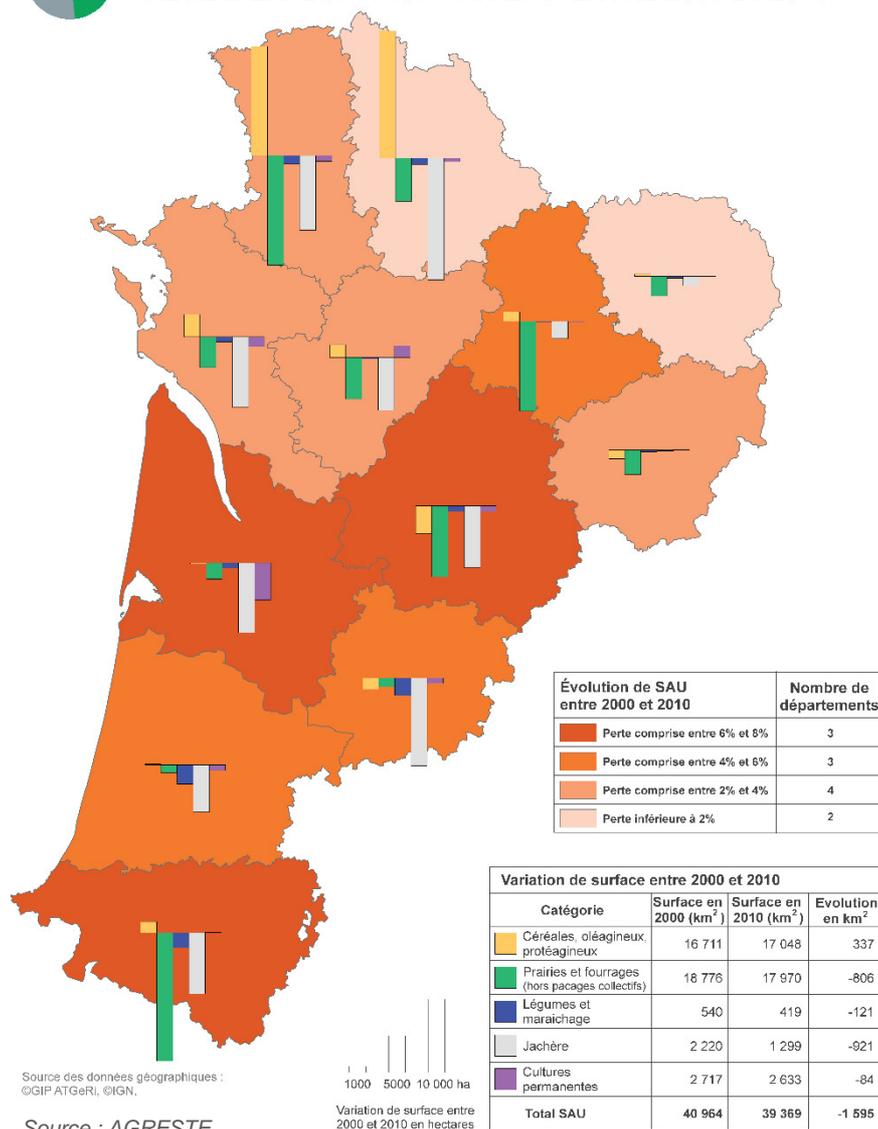
Perte de l'équivalent d'une exploitation agricole(*) par jour entre 2000 et 2010

Près de 160 000 hectares ont quitté le giron de l'agriculture en 10 ans

Entre 2000 et 2010, 159 400 hectares, soit l'équivalent d'une exploitation agricole(*) par jour ont quitté le giron de l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine. Cette régression de 4% de l'espace agricole néo-aquitain est légèrement plus marquée que dans le reste du territoire français (3,1%). Représentant près de 15% des surfaces agricoles françaises, la Nouvelle-Aquitaine pèse à elle seule pour 18% de la déprise agricole française.



ÉVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES UTILES AU SIÈGE D'EXPLOITATION PAR EPCI ENTRE 2000 ET 2010



Une évolution très territorialisée

Toutefois cette évolution diffère selon les départements. La perte dépasse à peine 1% en Creuse ou dans la Vienne, voire 2% en Corrèze, dans les Deux-Sèvres ou en Charente alors qu'elle avoisine ou dépasse 7% en Gironde, Dordogne ou Pyrénées-Atlantiques.

De même, l'évolution varie en fonction de la nature des cultures. Ainsi, les grandes cultures (ou cultures de plein champs) progressent de 2% alors que les cultures pérennes (vignoble et vergers) et les surfaces fourragères (y compris prairies) régressent respectivement de 3% et 4%.

Un assolement modifié

Coté grandes cultures, on enregistre une nette progression des céréales (+2 620 ha), des protéagineux (+7 400 ha) et des oléagineux (+2 600 ha) alors que les légumes frais (cultivés en plein champs) et les cultures industrielles perdent respectivement 9 700 hectares et 2 800 hectares.

Les surfaces fourragères en diminution

Globalement les surfaces fourragères ont perdu 80 700 hectares. Ce sont les prairies naturelles (-78 300 ha) et les fourrages annuels (-31 800 ha) qui perdent le plus de terrain, diminution loin d'être compensée par la progression des prairies temporaires (+29 400 hectares).

Cultures pérennes : progression des fruits à coque, mais régression du vignoble

Ensemble, les cultures pérennes perdent 8 360 hectares soit 3,1% de leur sole cultivée, mais l'évolution diffère selon les productions. Impacté par des mesures d'aides à l'arrachage définitif, notamment en Bordelais, le vignoble a perdu 9 700 hectares soit plus de 4% de sa superficie. En revanche, les cultures fruitières progressent de 1 320 hectares (+4%) essentiellement grâce au développement important des fruits à coque (noisettes essentiellement) dont les surfaces plantées de ces cultures ont progressé de près de 40% en 10 ans.

(*) SAU estimée à la moyenne, soit 48 hectares

Champ, méthodes et définitions

Surface agricole utilisée (SAU)

La Surface Agricole Utilisée (SAU) correspond à l'ensemble des terres valorisées par une exploitation agricole. Elle comprend les terres arables (cultures de céréales, oléagineux, protéagineux, légumes, fourrages annuels, etc.), la superficie toujours en herbe (prairies temporaires et prairies permanentes) ainsi que les cultures permanentes (vignes, vergers et pépinières) et les jachères.

SAU au siège d'exploitation

Lors du recensement, la totalité des surfaces des exploitations enquêtées ont été rattachées à la commune du siège de cette dernière, que ces terres soient physiquement situées sur ladite commune ou non. On parle alors de « SAU au siège d'exploitation ». Ainsi, la plupart des données relatives aux surfaces (nature de culture, évolutions entre 2000 et 2010 par exemple) sont rapportées au siège d'exploitation.

SAU communale

Afin de pouvoir évaluer réellement les surfaces agricoles situées sur une commune, quelle que soit la localisation du siège d'exploitation, on a estimé une « SAU communale ». Cette dernière a été calculée par redressement de la SAU au siège, à partir de données localisées à la commune : les surfaces déclarées à la PAC pour l'obtention des aides et les surfaces du casier viticole informatisé. Ces données sont présentées au premier paragraphe de cette publication.

Exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à 3 critères principaux :

- Avoir une activité agricole : production agricole, ou maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, ou mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie en production ou en nombre d'animaux : 1 ha de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées, ou 1 vache, ou 6 brebis mères, etc.
- Avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité.

Pacages collectifs - Estives

Les superficies de pacages collectifs (ou estives) sont entrées dans le calcul de la SAU nationale à partir de 2010 et ne l'étaient pas jusqu'alors. Ces prairies, souvent propriété d'une structure administrative (Etat, Communes, etc.), sont gérées par des structures gestionnaires qui les mettent à la disposition des éleveurs pour y faire pâturer leur bétail en période estivale. Elles entrent dans le calcul de la SAU communale présentée au premier paragraphe de cette publication.

Secret statistique

Le secret statistique, défini par la loi de 1951, s'applique à tous les renseignements individuels collectés par la statistique publique. Il a pour objet de protéger d'une part la vie privée, d'autre part les intérêts économiques des enquêtés. Il interdit non seulement des renseignements individuels, mais aussi des données qui permettraient une identification indirecte des répondants et de leur réponse. Cela limite la finesse de l'information au niveau de la diffusion et des règles très strictes sont fixées spécifiquement pour les recensements. Ainsi, pour le recensement de l'agriculture de 2010, au niveau communal, sauf pour cinq variables bien précises comme par exemple le total d'exploitations sur la commune, les règles de confidentialité s'appliquent systématiquement et nombre de résultats ne peuvent être diffusés.

Pour en savoir plus

Publications :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Territoires>